

Thème : Le point complet sur la rupture conventionnelle

Date : Vendredi 15 octobre 2021 de 14h à 17h

Lieu : Faculté de droit Technopôle Lahitolle - 11 rue Michel Marest - 18000 BOURGES

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Maîtriser les différentes étapes de la procédure et son calendrier
- Identifier les cas dans lesquels il est possible ou pas de conclure une rupture conventionnelle
- Sécuriser ses pratiques et éviter les pièges

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- Les conditions fondamentales d'une rupture conventionnelle
- Les différentes étapes de la procédure
- Savoir agir et réagir face aux situations particulières

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, échanges avec et entre participants, support fourni.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Monsieur Jean-Yves FROUIN, Ancien Président de la Cour de Cassation, Chargé d'enseignement à la faculté de Tours

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-eco.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.